

Route de l'Aéroport
20290 - Lucciana
Tél. : 04.95.58.40.40
Télécopie/Fax : 04.95.58.40.49
E-mail : ccmارانagolo@orange.fr

BORDEREAU D'ENVOI :

RAR N° 2C09605956125

A l'attention de Mme SAVIGNAC,
Service biodiversité, eau et paysages
Division sites, paysages et
évaluation environnementale
DREAL de CORSE
19 cours Napoléon
CS 10 006
20704 AJACCIO CEDEX 9

28 MARS 2018
Ajaccio le N° 7677

	S.A.D	INFO
DIR		
DIR.Adj		
Adj.DIR		
MCR		
SG		
SRET		
SBEP	X →	YUSFA
SLADD		
SCP		
Sec DIR		
Signalé		Délai de réponse
DIR.	DIR Adj.	Adj Dir.

Lucciana, le 14 mars 2018,

Objet : Modifications suite à la demande de compléments de l'Examen au cas par cas concernant la création d'une station d'épuration de 24 000 EH sur la commune de Lucciana – Dossier n°F09418P006.

Madame,

Suite à votre demande de compléments du 5 mars 2018, vous trouverez le CERFA complété joint à la présente lettre.

Pour compléter le document, voici le récapitulatif des informations ajoutées :

• **Caractéristiques du projet :**

> **Nature du projet**

Création d'une station d'épuration sur la commune de Lucciana. Elle sera réalisée en 2 tranches : la première pour 16 000 EH et la seconde avec une extension de 8 000 EH.

Le rejet dans le Golo sera effectué par l'intermédiaire d'une canalisation en fonte, DN 300, d'un linéaire de 700 m. La canalisation passera sous la route D 107, longera le canal menant à l'étang de Biguglia, sur ces berges, puis le traversera à l'aide d'une passerelle en IPN soutenue par 2 plots en béton de part et d'autre du canal.

Pour réduire les nuisances, la distance de 100 m avec les habitations sera conservée.

La nouvelle station sera implantée à proximité directe du PR Aéroport, sur une parcelle nue à côté de l'aéroport.

> **Modalités de la phase travaux**

La première phase des travaux, réalisée pour 16 000 EH est estimée à 21 mois.

Les travaux seront effectués en journée pour éviter la gêne des habitants dans l'environnement du projet (bruits, trafic, vibrations).

Le Trafic :

Le trafic engendré par la station d'épuration est léger. Il concerne l'exploitation de la station: accès des employés au site de la station en véhicules légers et accès de véhicules plus important ponctuellement.

Le trafic généré par l'exploitation et les travaux est négligeable à côté du trafic routier de la zone d'implantation du projet.

En phase travaux, le trafic sera en journée, hors week-end et jours fériés. Les vitesses de circulation à l'intérieur du chantier seront limitées à 30 km/h.

Le Bruit :

L'emplacement est situé en bordure de route : RD 107 et proche de l'aéroport. Le bruit engendré pendant l'exploitation sera négligeable.

La commune est soumise au Plan d'Exposition aux Bruits (PEB) de l'aérodrome de Bastia-Poretta. Le projet est situé en Zone B du PEB. Le projet est un équipement public et collectif indispensable aux populations existantes. Il est donc admis au titre du PEB.

L'isolation phonique sera effectuée sur les bâtiments d'exploitation. Les exploitants, n'intervenant que temporairement sur le site, devront porter les Equipements Protections Individuelles (EPI).

Les vibrations :

Seule la période des travaux peut engendrer des vibrations. Pour les limiter, les travaux auront lieu en journée, hors week-end et jours fériés.

- **Risque inondation :**

Le projet de station d'épuration ne se situe pas en zone inondable. Un fossé sera créé en phase travaux, en aval du terrain, pour intercepter les matières en suspensions (MES).

La canalisation de rejet jusqu'au Golo, située en zone inondable, sera mise en place en dehors des forts épisodes pluvieux. Le fossé, longé par la canalisation, sera protégé par un géotextile lors des travaux de terrassement. Ceci permettra d'éviter les rejets de particules dans le cours d'eau du Golo.

Il n'y a pas de gestion des eaux pluviales sur le site. Le ruissellement est diffus mais l'imperméabilisation est limitée par rapport au Bassin versant du Golo.

- **Paysage :**

La distance de 100 m avec la première habitation sera conservée.

La consultation auprès des bâtiments de France a été réalisée, nous sommes en attente de réponse.

- **Biodiversité :**

La qualité du traitement envisagé pour la station d'épuration et les effets de dilution depuis le point de rejet jusqu'à l'embouchure réduiront les impacts sur le site Natura 2000 de Mucchiatana.

Le dépôt de la notice d'incidence sera effectué en même temps que le Dossier Loi sur l'Eau, auprès de la DDTM2B. Par ailleurs, une étude faune flore, réalisée par un bureau d'étude spécialisé, sera jointe au DLE.

- **Cadre de vie et activités socio-économique :**

- **Réduction des odeurs :**

Pour éviter les nuisances olfactives de la station, les ouvrages seront capotés et une désodorisation ciblée sur les ouvrages sera effectuée.

- **Compatibilité du projet avec les activités aéroportuaires :**

Le capotage des ouvrages permet d'éviter le risque aviaire et rend le projet compatible avec l'activité aéroportuaire.

Les contraintes de construction indiquées dans le PLU seront respectées.

- **Urbanisme :**

Le projet se situe à proximité de l'aéroport de Bastia Poretta, dans une zone à vocation industrielle. La parcelle est située en Zone U1c et B du Plan Local d'Urbanisme. Actuellement la parcelle du projet est située en "espace d'activités de l'aéroport". Ce terme fait l'objet d'une modification du PLU réalisée par la commune de Lucciana.

Dans l'espoir que ce complément d'informations puisse vous aider concernant l'issue du formulaire cas par cas.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes respectueuses salutations.

Madame la Présidente de
la Communauté de
Communes de Marana
Golo

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARANA-GOLO
Route de l'aéroport - BP 027
20300 LUCCIANA
Tél. 04 95 58 40 40
SIRET : 200 036 499 00016 - APE : 8411Z

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création d'une station d'épuration de 24 000 EH sur la commune de Lucciana.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes Marana Golo

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

2 | 0 | 0 | 0 | 3 | 6 | 4 | 9 | 9 | 0 | 0 | 0 | 1 | 6

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
24-a)	Système d'assainissement dont la station de traitement des eaux usées est d'une capacité inférieure à 150 000 EH et supérieure ou égale à 10 000 EH.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'une station d'épuration sur la commune de Lucciana. Elle sera réalisée en 2 tranches : la première pour 16 000 EH et la seconde avec une extension de 8 000 EH.

Le rejet dans le Golo sera effectué par l'intermédiaire d'une canalisation en fonte, DN 300, d'un linéaire de 700 m. La canalisation passera sous la route D 107, longera le canal menant à l'étang de Biguglia, sur ces berges, puis le traversera à l'aide d'une passerelle en IPN soutenue par 2 plots en béton de part et d'autre du canal.

Pour réduire les nuisances, la distance de 100 m avec les habitations sera conservée.

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste à réduire les volumes d'effluents à traiter sur la station d'épuration du Lido de la Marana. Il permettra également de supprimer le réseau de refoulement vieillissant entre le PR Aéroport et la station d'épuration du Lido. La réalisation d'une nouvelle station d'épuration sur la partie Sud de la CCMG s'inscrit suite à la réalisation de la STEP de Borgo Nord. Ces deux unités permettront à terme de limiter la concentration des effluents au niveau de l'émissaire en mer de la STEP du Lido. La diminution du linéaire de réseau de refoulement permettra de lutter contre la hausse de concentration en sulfures (accélérateur du vieillissement des installations et réducteur de l'efficacité du traitement des eaux usées).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La nouvelle station sera implantée à proximité directe du PR Aéroport, sur une parcelle nue à côté de l'aéroport.

La première phase des travaux, réalisée pour 16 000 EH est estimée à 21 mois.

Les travaux seront effectués en journée pour éviter la gêne des habitants dans l'environnement du projet (bruits, trafic, vibrations).

La filière se compose de :

- Un prétraitement avec un dégrilleur suivi d'un dessableur / dégraisseur;
- Un bassin d'aération précédé d'un bassin d'anoxie;
- Un clarificateur précédé d'un ouvrage de dégazage;
- Un canal de comptage en sortie;
- Une armoire électrique avec un système de télésurveillance.

La continuité de service sera effective tout au long des travaux.

- 1 - Construction de la filière de traitement sur la parcelle projet;
- 2 - Mise en place de la canalisation de rejet dans le Golo;
- 3 - Raccord du PR Aéroport à la nouvelle station d'épuration;
- 4 - Raccord du PR Restonica (conservé pour 4 maisons) à la nouvelle station d'épuration.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, la station d'épuration, traitera les eaux usées du bassin versant du PR Aéroport et Canonica. Le rejet traité se fera en aval de la parcelle, en direction du Golo. Le rejet respectera les normes imposées par la réglementation pour une station supérieure à 120 Kg de DBO5/j.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Décret n° 2016-1110 du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes

Article R214-1 du Code de l'environnement, modifié par le décret n°2017-81 du 1er janvier 2017 relatif:

- Au Titre II REJETS, 2.1.1.0 Station d'épuration devant traiter une charge brute de plus de 600 Kg de DBO5/J est soumis à Autorisation

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale de la parcelle	12 325 m2
Superficie du projet	4 000 m2
Linéaire canalisation de rejet (DN 300 en fonte)	700 ml

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parcelle cadastrale : Feuille 000
Section AK n° 003
Poretta
20290 Lucciana

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° : 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune de Lucciana
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est soumise au Plan d'exposition aux bruits (PEB) de l'aérodrome de Bastia-Poretta. Le projet est situé en Zone B du PEB. Le projet est un équipement public et collectif indispensable aux populations existantes. Il est donc admis au titre du PEB. L'isolation phonique sera effectuée sur les bâtiments d'exploitation. Les exploitants, n'intervenant que temporairement sur le site, devront porter les EPI.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'étang de Biguglia est situé à plus de 3 km de l'emplacement du projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Lucciana est concernée par: - Le PPRI du Golo (approuvé le 16 septembre 2004 et modifié, puis approuvé le 28 Août 2012); - Le PPRI de Bastia Sud, prenant en compte la commune de Lucciana, est en cours de modification (le projet n'est pas soumis au PPRI); - Le PPR Feux de forêt (approuvé par arrêté préfectoral le 16 septembre 2014); - Le PPRT concerne l'entreprise BUTAGAZ sur la commune de Lucciana (approuvé par arrêté préfectoral le 28 juin 2018), situé à 10.7 km du projet.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il existe un site et sol pollué, recensé BASOL, sur la commune de Lucciana, mais il est éloigné du projet (plus d'1,5 km en amont du projet).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre de protection du champ captant de Casano, est identifié dans l'arrêté de DUP de 1997. Le projet se situe en dehors du périmètre de protection rapproché et le point de rejet de la station est prévu en aval de la délimitation du PPR, dans le Golo.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	On recense 5 monuments historiques sur la commune de Lucciana: - Ancienne chapelle San Parteo, site Classé, situé à moins de 500 m du projet; - Eglise de l'Assomption dite de la Canonica, site classé, situé à environ 900 m; - Vestiges et mur d'enceinte de Mariana, site classé, situé à environ 1 km; - Site gallo-romain de Mariana, site classé, situé à environ 1 km; - Eglise Saint-Michel, site classé et inscrit, situé à environ 5.5 km.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emplacement prévu pour la STEP ne se situe pas dans une aire protégée. Il y a deux sites Natura 2000 à proximité du projet: - L'étang de Biguglia (FR9410101), situé à environ 2,5 km du projet; - Mucchiatana (FR9400572), situé au niveau de l'embouchure du Golo, à environ 3.4 km du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La qualité du rejet sera à minima celle de l'arrêté du 21 juillet 2015. Le Golo n'est pas classé cours d'eau sensible. Par ailleurs, le projet se situe dans une zone industrialisée et proche de l'aéroport. La présence d'espèces protégées sur le site du projet est donc peu probable. Le point de rejet de la station est situé en amont de l'embouchure du Golo (ZNIEFF de type 1).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'éloignement du projet avec l'étang de Biguglia et le rejet de la station effectué dans le Golo, permet d'éviter l'impact sur l'habitat de la zone humide protégée. La qualité du traitement envisagé pour la station d'épuration et les effets de dilution depuis le point de rejet jusqu'à l'embouchure réduiront les impacts sur le site NATURA 2000 de Mucchiatana . Le dépôt de la notice d'incidence sera effectué en même temps que le Dossier Loi sur l'Eau, auprès de la DDTM2B. Par ailleurs, une étude faune flore, réalisée par un bureau d'étude spécialisé, sera jointe au DLE.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité de l'aéroport de Bastia Poretta, dans une zone à vocation industrielle. La parcelle est située en Zone U1c et B du Plan Local d'Urbanisme. Actuellement la parcelle du projet est située en "espace d'activités de l'aéroport". Ce terme fait l'objet d'une modification du PLU réalisée par la commune de Lucciana.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de station d'épuration ne se situe pas en zone inondable. Un fossé sera créé en phase travaux, en aval du terrain, pour intercepter les MES. La canalisation de rejet jusqu'au Golo, située en zone inondable, sera mise en place en dehors des forts épisodes pluvieux. Le fossé, longé par la canalisation, sera protégé par un géotextile lors des travaux de terrassement. Ceci permettra d'éviter les rejets de particules dans le cours d'eau du Golo. Il n'y a pas de gestion des eaux pluviales sur le site. Le ruissellement est diffus mais l'imperméabilisation est limitée par rapport au Bassin Versant du Golo.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En cas de dysfonctionnement de la station d'épuration, il y a un risque de rejet d'eaux usées non traitées. Néanmoins, la zone en aval du point de rejet n'est pas concernée par des usages sensibles, comme le captage AEP.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic engendré par la station d'épuration est léger. Il concerne l'exploitation de la station: accès des employés au site de la station en véhicules légers et accès de véhicules plus important ponctuellement. Le trafic généré par l'exploitation et les travaux est négligeable à côté du trafic routier de la zone d'implantation du projet. En phase travaux, le trafic sera en journée, hors week-end et jours fériés. Les vitesses de circulation à l'intérieur du chantier seront limitées à 30 km/h.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'emplacement est situé en bordure de route : RD 107 et proche de l'aéroport. Durant la phase travaux, le trafic sera en journée, hors week-end et jours fériés de manière à éviter les nuisances sonores liées aux travaux auprès du voisinage. Le bruit engendré pendant l'exploitation sera négligeable.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Pour éviter les nuisances olfactives de la station, les ouvrages seront capotés, et une désodorisation ciblée sur les ouvrages sera effectuée.</p> <p>Le capotage des ouvrages permet d'éviter le risque aviaire et rend le projet compatible avec l'activité aéroportuaire.</p> <p>En phase travaux, la continuité de service ainsi que l'utilisation d'engins en bon état (pot d'échappement) permettront de réduire les odeurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Seule la période des travaux peut engendrer des vibrations. Pour les limiter, les travaux auront lieu en journée, hors week-end et jours fériés.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le milieu récepteur du rejet traité par la station d'épuration est le Golo. Le cours d'eau n'est pas jugé sensible. Le point de rejet est suffisamment en amont de l'embouchure pour favoriser la dilution du rejet traité et minimiser l'impact en aval.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le rejet d'eau est traité.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets produits sont les boues d'épuration, les refus de dégrillage et les graisses. Ils seront évacués puis traités par le biais des filières agréées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emplacement est potentiellement en zone archéologique. D'un point de vue architectural et paysager, le projet sera implanté à proximité de l'aéroport, dans une zone à vocation industrielle. L'impact du projet, sur ces deux aspects, sera donc négligeable. Le projet est compatible avec les prescriptions du PLU (zone Uic). La consultation auprès des bâtiments de France a été réalisée, nous sommes en attente de réponse.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est à vocation industrielle. L'espace n'est pas végétalisé.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Un unique rejet d'eaux usées existe, celui du hameau de Barchetta, situé à environ 16 km en amont du rejet de la future station d'épuration. La dilution sera donc suffisante pour éviter l'impact cumulé avec le rejet de la station.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Pour limiter les désagréments sur le voisinage et les usagers de la route, les travaux auront lieu en journée.
La continuité de service sera effectuée pendant toute la durée des travaux.

La désodorisation et le capotage des ouvrages permettront d'éviter les nuisances olfactives.

Situé en zone Uic du PLU, le projet prévoit de se limiter à des hauteurs d'ouvrages inférieurs à 13 m et au capotage des ouvrages permettant ainsi d'éviter le risque aviaire.

Une distance de 100 m de l'habitation la plus proche permet de minimiser les nuisances.

Le contrôle du rejet, l'autosurveillance ainsi que les mesures annuelles de qualité sur le cours d'eau du Golo (amont du rejet, zone de mélange et aval du rejet) permettront de réduire et de surveiller l'impact sur l'environnement.

Le niveau de traitement envisagé, répondant à des objectifs de rendements, permettra un rejet d'effluents de qualité optimale.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Lucciana

le,

27/03/2018

Signature

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARANA-GOLO
Route de l'aéroport - BP 027
20290 LUCCIANA
Tél. 04 95 58 40 40
SIRET : 200 030 499 0001
RCS : 84117

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARANA-GOLC
Région de l'Amont - BP 027
50300 LUCIANA
Tél. 04 95 28 40 40
SIRET : 200 097 103 000 12

Annexe 2 : Plan de situation

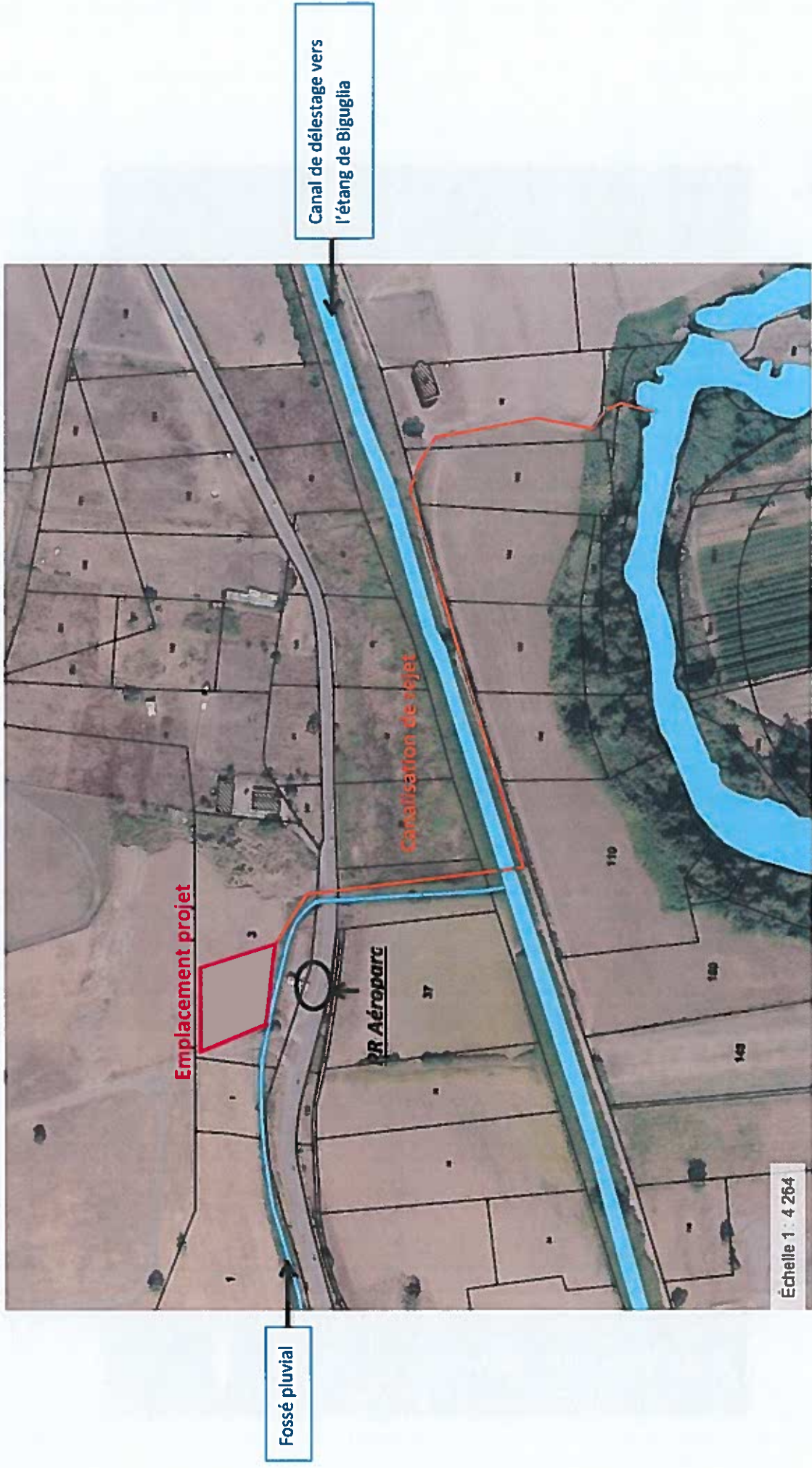


Annexe 4 : Plan projet/Photomontage



Document communiqué en vertu de l'accès à l'information

Annexe 5 : Localisation du projet et de ses abords

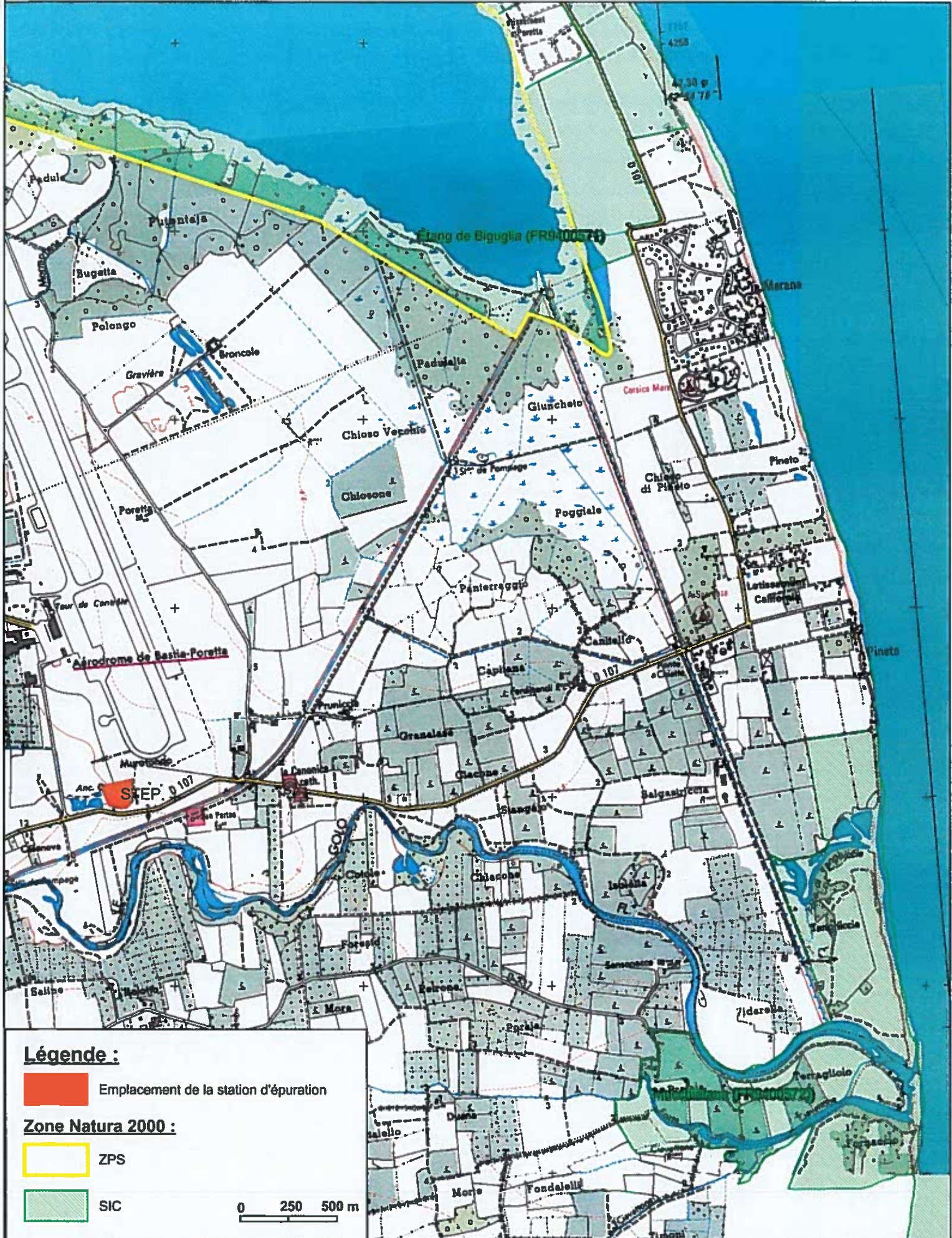


Annexe 6 :
Localisation du projet par rapport aux sites NATURA 2000

Communauté de Communes de Marana-Golo

Création d'une station d'épuration

Zones Natura 2000



Légende :

Emplacement de la station d'épuration

Zone Natura 2000 :

ZPS

SIC

0 250 500 m

